



**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative à la conception, fourniture et installation de mobiliers sur-mesure  
dans le cadre de l'aménagement du restaurant/bar de la maison CATAHOT  
sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle**

**Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement touristique du site d'Arjuzanx,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 22 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat conclu le 20 avril 2021 avec la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour l'aménagement de la maison CATAHOT sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle, et son avenant,

VU la proposition de la SATEL en date du 15 avril 2024,

**DECIDE :**

- d'approuver la proposition de marché de fournitures présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
  - **Attributaire** : SCOP LAPORTE – 1025 route de Saint-Sever à SAMADET (40320)
  - **Nature des prestations confiées** : conception, fourniture et installation de mobiliers sur-mesure comprenant notamment :
    - 2 dessertes range-couverts en MDF finition laquée
    - un meuble bas 4 portes avec étagères en MDF
    - un meuble bas 2 portes avec étagères en MDF
    - la fourniture et pose de 50 supports en chêne massif usinés pour recevoir des pots décoratifs
  - **Montant HT** : 14 544,05 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le 07 MAI 2024

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE